

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du JEUDI 11 AVRIL 2013**

Nombre de conseillers en exercice : 14  
 Nombre de présents : 12  
 Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 05/04/2013  
 Date d'affichage : 05/04/2013

L'an deux mille treize, le JEUDI 11 AVRIL, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM, Mme Janine KERSPERN, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE, M. Claude PERONNE.

Absents : Mme Agnès OLIER et M. Joël THOMASSE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX

**Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte administratif 2012**

Sous la Présidence de Mme Janine KERSPERN, le Compte Administratif 2012, présenté par M. ROSSI, Receveur Municipal, est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre, et aucune abstention.

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	434 296.04	G	593 135.92
	Section d'investissement	B	287 244.13	H	271 073.79
REPORTS DE L'EXERCICE 2011	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	513 909.02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	164 644.48 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	721 540.17	= G+H+I+J	1 542 763.21
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2013	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	403 729.00	L	12 400.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	= E+F	403 729.00	= K+L	12 400.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	434 296.04	= G+I+K	1 107 044.94
	Section d'investissement	= B+D+F	690 973.13	= H+J+L	448 118.27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 125 269.17	= G+H+I+J+K+L	1 555 163.21

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Considérant que le Compte de Gestion 2012 du Receveur Municipal correspond au Compte Administratif 2012 de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion 2012 du Receveur Municipal.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 672 748.90 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice 2012</u>		158 839.88 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)		513 909.02 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		672 748.90 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement).		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		148 474.14 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		
Besoin de financement		391 329.00 €
Excédent de financement		0.00 €
Besoin de financement d'investissement F	= D + E	242 854.86 €
AFFECTATION = C	= G + H	672 748.90 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		242 854.86 €
2) H Report en fonctionnement R 002		429 894.04 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

## TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux et donc de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux	Produit attendu
taxe d'habitation	1 057 000 €	7.39 %	0 %	78 112 €
taxe foncière propriétés bâties	639 800 €	8.34 %	0 %	53 359 €
taxe foncière propriétés non-bâties	69 700 €	16.07 %	0 %	11 201 €
cotisation foncière des entreprises	79 600 €	9.54 %	0 %	7 594 €
total	1 846 100 €			150 266 €

**BUDGET PRIMITIF 2013**

Monsieur ROSSI présente le Budget 2013 étudié par la Commission Finances. Le Conseil Municipal décide de voter ce budget : par nature et chapitre en section de fonctionnement et par article en section d'investissement avec opération.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
011	Charges à caractère général	483 163 €	483 163 €
012	Charges de personnel	211 900 €	211 900 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	138 325 €	138 325 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>833 388 €</b>	<b>833 388 €</b>
66	Charges financières	6 081 €	6 081 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>839 469 €</b>	<b>839 469 €</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>174 004 €</i>	<i>174 004 €</i>
042	<i>Opération d'ordre entre section</i>	<i>1 325 €</i>	<i>1 325 €</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>175 329 €</i>	<i>175 329 €</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 014 798 €</b>	<b>1 014 798 €</b>
		D 002 résultat reporté	0 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNMENT CUMULEES</b>		<b>1 014 798 €</b>

**RECETTES**

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
70	Produits des services	12 000 €	12 000 €
73	Impôts & taxes	189 765 €	189 765 €
74	Dotations & participations	356 139 €	356 139 €
75	Autres produits de gestion courante	27 000 €	27 000 €
013	Atténuation de charges	0 €	3 7000 €
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>584 904 €</b>	<b>584 904 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>584 904 €</b>	<b>584 904 €</b>
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>584 904 €</b>	<b>584 904 €</b>
		R 002 résultat reporté	429 894 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNMENT CUMULEES</b>		<b>1 014 798 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	175 329 €
--	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000 €	59 428 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	30 865 €
21	Immobilisations corporelles	148 600 €	369 257 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	659 000 €	776 779 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>832 600 €</b>	<b>1 236 329 €</b>
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Remboursement d'emprunts	62 728 €	62 728 €
26	Participations et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immos financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues Investissement	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>62 728 €</b>	<b>62 728 €</b>
45X-1	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>895 328 €</b>	<b>1 299 057 €</b>
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	0 €	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>895 328€</b>	<b>1 299 057 €</b>
	D 001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 299 057 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	12 400 €
16	Emprunts et dettes assimilées	670 000 €	670 000 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>670 000 €</b>	<b>682 400 €</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	50 000 €	50 000 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves	242 854 €	242 854 €
024	Produit des cessions	0 €	0 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>292 854 €</b>	<b>292 854 €</b>
45X2	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>962 854 €</b>	<b>962 854 €</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	174 004 €	174 004 €
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	1 325 €	1 325 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>175 329 €</b>	<b>175 329 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 138 183 €</b>	<b>1 150 583 €</b>
	R 001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé		148 474 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 299 057 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	175 329 €
--	-----------

Monsieur ROSSI précise que les finances de la commune sont saines. Le fond de roulement est de 541 € par habitant, supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale respectivement de 433 €, 375 € et 389 €.

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Madame Béliarde expose le compte administratif 2012 et le budget 2013 du CCAS.

En 2012 des « Tickets Loisirs » ont été attribués aux habitants de Thaon inscrits à une activité dispensée par l'association Le Thaon des Loisirs. La participation du CCAS correspond à 25 % du coût de l'activité, elle est attribuée selon un quotient familial inférieur à 850 €. Cette action sera reconduite en 2013.

Sept « ateliers du bien vivre » destinés aux seniors ont lieu le mardi après midi à la mairie.

### **Effacement de la ligne HTA rue de l'Ormelet : convention de servitudes de passage d'une canalisation souterraine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'étude établie par la Société d'Etudes et de Cartographie Ingénierie des réseaux de distribution d'énergie, relative à l'effacement de la ligne HTA aérienne rue de l'Ormelet, sur la commune de Thaon, par ERDF.

Monsieur le Maire présente la convention de servitude jointe au plan, ayant pour objet :

- ✓ l'enfouissement de 150 mètres de ligne HTA sur le chemin rural n°15 dit Des Carrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la pose d'un câble HTA souterrain sur 150 mètres, chemin rural n°15, dit Des Carrières, telle qu'indiquée sur le plan joint à la demande,
- autorise le Maire à signer la présente convention avec ERDF.

### **Personnel communal : avancements de grade**

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, pour permettre un avancement de grade.

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, pour permettre un avancement de grade.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Calvados.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, à raison de 17 h 30 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,
- de supprimer le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, à raison de 17 h 30 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces postes sont inscrits au budget 2013.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 :

- Filière administrative :
  - Cadre d'emploi : adjoint administratif :
    - ↳ Grade : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe : ancien effectif : 1      nouvel effectif : 0 temps complet
    - ↳ Grade : adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe : ancien effectif : 0      nouvel effectif : 1 temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 :

- Filière technique :
  - Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux
    - ↳ Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : *pas de changement*  
ancien effectif : 4    nouvel effectif : 4    dont 3 temps non complet
    - ↳ Grade : adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe :  
ancien effectif : 1    nouvel effectif : 0
    - ↳ Grade : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :  
ancien effectif : 2    nouvel effectif : 3    dont 3 temps non complet

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire d'Orival.

Convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux de voirie qui seront réalisés sur Thaon en 2013.

Une étude a été établie par VRD SERVICES sur les rues suivantes : avenue du Régiment La Chaudière, rue des Peupliers, rue de Duette à Thaon.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 28,
- Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2013 sur le territoire de la commune,
- Considérant l'intérêt, avec l'objectif de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser ces travaux avec ceux de la Communauté de Communes d'ORIVAL et des communes membres de celle-ci ayant à réaliser des travaux relatifs à leur programme de voirie 2013 dans le cadre d'un groupement de commandes,
- Considérant qu'il convient d'élire le représentant de la commune ainsi que son suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune ou, en l'absence de celle-ci, de désigner un représentant et son suppléant selon les modalités qui lui seront propres,

Après en avoir délibéré :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes d'ORIVAL et les communes membres de celle-ci, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2013,
- ✓ désigne Monsieur Richard MAURY en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-Pierre ISABEL en qualité de représentant suppléant de la commune de Thaon au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- ✓ autorise le groupement ainsi constitué à lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2013 sur le territoire de la Communauté de Communes d'ORIVAL et les communes membres de celle-ci.
- ✓ précise que la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal, pour la part relevant de la commune de THAON.

Information sur la composition du futur Conseil Communautaire

En 2014, le nombre de délégués par commune qui siégeront au Conseil Communautaire va changer. Un projet de répartition avait été élaboré lors de la réunion de bureau du 18 mars 2013. Il a été refusé par le Conseil Communautaire du 25 mars 2013 qui a voté une nouvelle répartition comprenant 2 délégués par commune et 3 pour les communes de plus de 1 000 habitants. Suite au refus des communes de Creully et de Thaon, il sera proposé au Conseil Communautaire une nouvelle répartition comme suit : 6 délégués pour Creully, 5 pour Thaon, 1 pour les communes de moins de 300 habitants, et 2 pour les autres restantes. Le Conseil Municipal se prononce contre toute autre répartition.

**AFFAIRES DIVERSES**

- Vieille Eglise :
  - ✓ un nouveau tournage de film est prévu sur Guillaume le Conquérant.
  - ✓ opération Pierres en Lumière le samedi 18 mai 2013 à 21 heures. Les travaux d'électricité sont terminés.
- SIDOM : le Conseil Communautaire d'Orival a refusé la mise en place de la redevance incitative en 2014. La loi précisant que le mode de financement doit être identique sur l'ensemble du périmètre du syndicat, la délibération d'ORIVAL remet en cause l'évolution souhaitée par le SIDOM de Creully. Cependant, la réglementation et la nécessité de responsabiliser les usagers à travers l'introduction d'une part incitative visant à moins produire de déchets ainsi qu'à renforcer ce geste de tri, conduira le SIDOM à proposer une alternative aux communautés de communes.

- Syndicat d'adduction d'eau potable : la part syndicale dans la facturation de l'eau potable, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, hors TVA, a été fixé comme suit :

	actuel	au 01/07/2013
Part fixe	26.20 €	26.20 €
Part sur la consommation	0.4850 € / m <sup>3</sup>	0.7873 € / m <sup>3</sup>

- Une borne de collecte de téléphones portables Emmaüs International sera à disposition en Mairie à partir du mois de mai 2013.
- BACER du Pré Bocage : 2 tonnes de textiles ont été collectées à Thaon. 660 tonnes sur l'ensemble des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt trois heures.